

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

SOGELEASE BDP

Société Anonyme Simplifiée au capital de 340 000 000 XPF
Siège Social : 355 Boulevard Pomaré, BP 530, 98713 Papeete (Tahiti)
RCS Papeete : 04 186 B

I. — Bilans publiables au 31 décembre 2025 et 2024.
(En XPF)

Actif	2025	2024
Caisse, Banques Centrales, IEOM, CCP	0	0
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les Etablissements de crédit	147 070 138	82 292 165
Opérations avec la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Part dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat 1	166 279 023	266 020 143
Location simple 2		
Immobilisation incorporelles	0	35 220 907
Immobilisations corporelles		
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Autres actifs	570 919	5 840 606
Comptes de régularisation	653 759	4 905 916
Total de l'actif	314 573 839	394 279 737

Passif	2025	2024
Banques Centrales, IEOM, CCP		
Dettes envers les Etablissements de crédit	3 530 564	24 414 812
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs	5 923 095	6 732 834
Comptes de régularisation	6 833 264	7 631 650
Provisions pour risques et charges	26 238 100	20 011 343
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	0	0
Capitaux propres hors FRBG	272 048 816	335 489 098
Capital souscrit	340 000 000	340 000 000
Prime d'émission		
Réserves	5 847 676	5 847 676
Ecart de réévaluation		
Prov. réglementées & subv. d'investissement		
Report à nouveau (+/-)	-10 358 578	421 649
Résultat de l'exercice (+/-)	-63 440 282	-10 780 227
Total du Passif	314 573 839	394 279 737

Engagements hors-bilan	2025	2024
Engagements donnés :		
Engagements de financement	0	0
Engagements de garantie	0	0
Engagements sur titres		
Engagements reçus :		
Engagements de financement	0	0
Engagements de garantie	0	0
Engagements sur titres		

II. — Comptes de résultats publiables au 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024

	(En XPF)	Exercice2025	Exercice2024
+	Intérêts et produits assimilés		
	Intérêts et charges assimilées	-306 924	-1 100 667
+	Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	110 559 207	183 992 530
	Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	-100 739 090	-168 231 682
+	Produits sur opérations de location simple		
	Charges sur opérations de location simple		
+	Revenus des titres à revenu variable		
+	Commissions (produits)	406 862	593 300
	Commissions (charges)		
+/-	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		
+/-	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		
+	Autres produits d'exploitation bancaire	523 417	1 557 321
	Autres charges d'exploitation bancaire	-366 005	-6 979
	PRODUIT NET BANCAIRE	10 077 467	16 803 823
	Charges générales d'exploitation	-34 362 989	-47 563 185
	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-35 220 907	-5 247 600
	RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-59 506 429	-36 006 962
+/-	Coût du risque	-3 947 089	25 887 712
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-63 453 518	-10 119 250
+/-	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-63 453 518	-10 119 250
+/-	Résultat exceptionnel	261 886	23
	Impôt sur les bénéfices	-248 650	-661 000
+/-	Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0
	RÉSULTAT NET	-63 440 282	-10 780 227

III. — Annexe aux comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2025.)

Conformément à l'article 3 du Règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables, la SAS Sogelease BDP publie ci-après son annexe aux comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'objet de ce document est de fournir les informations d'importance significative permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine, de la situation comptable et financière de l'établissement, des risques assujettis qu'il assume et des résultats.

Sogelease BDP fait partie du périmètre de Consolidation du Groupe Société Générale.

C'est une filiale à 100% de la Banque de Polynésie, elle-même intégrée globalement dans les comptes du Groupe Société Générale.

I. – Principes comptables et méthode d'évaluation.

La durée normale de l'exercice est d'une année du 1er janvier au 31 décembre.
La société a été créée en 2005.

Le bilan est établi selon le modèle type et est présenté avant l'affectation du résultat.

Le passif fait apparaître le sous-total correspondant aux capitaux propres.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan, nettes des amortissements et des dépréciations.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire et étalés sur la durée de vie estimée du bien.
Les principaux taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

- | | |
|-----------------------------------|------|
| – Véhicule de tourisme neuf | 20 % |
| – Véhicule de tourisme d'occasion | 33 % |
| – Gros matériel informatique | 20 % |

Les loyers et amortissements sont comptabilisés au fur et à mesure de leur acquisition / engagement. Ils sont reportés dans les états financiers par rapport à leur période de rattachement. Ceux relatifs à un exercice postérieur sont logés en produit ou charge constatés d'avance.

La gestion des créances douteuses suit des procédures manuelles qui respectent la réglementation en vigueur.
Les encours douteux sont les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs loyers impayés depuis trois mois au moins ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles que l'on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte, à terme, est envisagé.

Le système d'information utilisé dispose d'un système de cotation manuel pour apprécier en interne la qualité des dossiers.

Les dépréciations de créances douteuses concernent d'une part les loyers impayés douteux et d'autre part, les indemnités de résiliation hors taxe des dossiers Contentieux.

Des dépréciations sont constatées sur les immobilisations, dont les contrats sont résiliés, mais, qui n'ont pas encore été récupérées ou cédées. Ces immobilisations non louées sont dépréciées à hauteur de 100% de leur VNC.

Une provision était constatée au passif pour couvrir les dossiers présentant une réserve latente négative.

La réserve latente est la différence entre l'encours financier tel qu'il résulte du plan d'amortissement du contrat de crédit-bail ou de LOA et la valeur nette comptable du bien loué.

Au 31/12/2025, la réserve latente globale du portefeuille se montait à -11,9 M XPF vs -16,9 M XPF fin 2024.

La provision pour réserve latente négative a été ramenée à ce montant sur l'exercice.

Les mouvements de cette provision sont logés au niveau du Coût Net du Risque dans le compte de résultat.

Aucune rémunération n'a été versée aux dirigeants. Aucune avance ni aucun crédit ne leur a été consenti au cours de l'année 2025 ou des années antérieures.

En termes de relation avec son actionnaire unique, Sogelease BDP disposait au 31/12/2025 d'un reliquat d'encours d'emprunt de trésorerie à hauteur de 3,5 M XPF et d'un dépôt à vue créateur.

Par ailleurs, l'entité dispose dans son inventaire d'un encours financier de crédit-bail sur la Banque de Polynésie non significatif.

Les frais généraux intègrent notamment des honoraires de commissariat aux comptes qui se montent en 2025 à 1.350 K XPF au titre de l'audit légal.

II. – Changement de méthode et de présentation des comptes
Evènements marquants de l'exercice 2025

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2025.

Il y a eu plusieurs évènements marquant sur l'exercice 2025.

Pour mémoire, depuis 2024, Sogelease BDP a changé de système d'exploitation en migrant sur une solution logicielle utilisée par les autres entités de leasing du Groupe Société Générale en Nouvelle Calédonie. Ce changement a généré une forte hausse des immobilisations et des amortissements associés ainsi qu'une forte progression des charges d'assistance de la part des entités présentes en Nouvelle Calédonie.

Il n'y a pas eu nouvelle production sur l'exercice 2025.

Dans le cadre de réflexion stratégique, la maison mère de Sogelease BDP envisage l'arrêt de son activité. Les immobilisations servant à l'exploitation de l'entité ont été déprécié sur l'exercice.

Comme en 2024, l'exercice 2025 ressort déficitaire. L'entité se retrouve soumise à l'impôt minimum forfaitaire du Code des impôts de Polynésie Française.

Néanmoins, à la date d'arrêté des comptes, les négociations concernant la cession du portefeuille de l'entité n'étant pas finalisées, et aucun scénario de mise en liquidation n'étant arrêté, les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation et ne sont donc pas présentés en valeurs liquidatives.

III. – Evènement important survenu depuis la clôture de l'exercice.

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

IV. – Information sur les comptes 2025

— Etat des Créances :

(En milliers de XPF)	Exercice 2025				Total 2025	Total 2024
	< 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans		
Comptes à vue - Etablissements Financiers	147 070	0	0	0	147 070	82 292
Encours financier de Leasing				0	0	240 209
Créances rattachées					0	0
Créances Douteuses					41 182	48 112
Provisions / Créances douteuses					-37 216	-41 275
Créances douteuses Nettes					3 966	6 836

— Etat des Ressources :

(En milliers de XPF)	Exercice 2025				Total 2025	Total 2024
	< 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans		
Comptes à vue - Etablissements Financiers	0	0	0	0	0	0
Emprunt - Etablissements Financiers	3 531	0	0	0	3 531	24 415
Autres ressources clientèles	0	0	0	0	0	0

— Décomposition de l'encours de Crédit-Bail et LOA :

(En milliers de XPF)	2025	2024
Crédit-Bail et LOA	166 279	266 020
Valeur nette comptable des immobilisations	162 642	259 588
Frais de dossiers restant à étaler	-329	-404
Créances Douteuses	41 182	48 112
Dépréciations de Créances douteuses	-37 216	-41 275
Créances clientèles rattachées	0	0

— Détail sur les Immobilisations en LEASING :

Exercice 2025 (En milliers de XPF)	Immobilisations					Amortissements					Dépréciation	Immob nettes exercice Fin 25	Provisions Réserve latente Négative
	Valeurs d'acquisition Fin 24	Acquisition de l'année	Cessions de l'année	Virement Comptable	Immob Brutes exercice Fin 25	Amortis de l'année	Amortis précédents	Diminution des Amortis	Virement Comptable	Total des Amortis exercice Fin 25			
Immobilisations en crédit-bail	498 018	0	-144 503		353 515	74 467	251 946	-129 344		197 068	0	156 446	11 893
Immobilisations en LOA	34 560	0	-8 890		25 670	6 380	21 097	-8 284		19 193	0	6 477	0
Immobilisations en LOA différée	0	0	0		0	0	0			0	0	0	0
Immobilisations non louées	32 836		0		32 836	555	32 409	-127		32 836	281	-281	0
Total	565 414	0	-153 393	0	412 021	81 402	305 452	-137 756	0	249 098	281	162 642	11 893

Précision sur les amortissements de l'exercice :

(En milliers de XPF)	Amortis de l'année	Dont dotation	dont impact charge constatée d'avance fin 2024	Dont charge Constatée d'avance fin 2025
Immobilisations en crédit-bail	74 467	78 646	-4 789	610
Immobilisations en LOA	6 380	6 380	0	0
Immobilisations en LOA différée	0	0	0	0
Immobilisations non louées	555	555	0	0
Total	81 402	85 581	-4 789	610

— Autres éléments du Bilan :

Autres Actifs	(En milliers de XPF)	
	2025	2024
Certificat d'association (Fonds de Garantie)	0	0
Autres immobilisations Nettes	0	35 221
Autres Actifs	288	5 841
Dont TVA déductible ou à récupérer	0	0
Dont Fonds de Garantie des dépôts	0	0
Dont Créance d'impôt sur les sociétés	32	4 747
Dont Autres	256	1 094
Comptes de Régularisation	654	4 906
Dont amortissements constatés d'avance	610	4 789
Dont autre	44	117

Autres passifs	(En milliers de XPF)	
	2025	2024
Autres Passifs	5 923	6 733
TVA à payer	721	702
CPS à payer	0	0
Impôt à Payer	0	0
Retenue à la source à verser	0	0
Autres Passifs	5 202	6 031
Comptes de régularisation	6 833	7 632
Dont CAP	1 330	1 320
Dont loyers perçus d'avance	3 534	5 000
Dont autres comptes de régularisation	1 969	1 312
Total	12 756	14 364

Les capitaux propres	(En milliers de XPF)				
	31/12/2024	Résultat de l'exercice 2025	Affectation du résultat 2024	Autres variations	31/12/2025
Capital (1)	340 000				340 000
Primes d'émission	0				0
Réserve légale	5 848		0		5 848
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	422		-10 780	0	-10 359
Résultat	-10 780	-63 440	10 780	0	-63 440
Distribution de dividende			0		
Total	335 489	-63 440	0	0	272 049
(1) Au 31/12/2025, le capital social est constitué de 34 000 actions de 10 000 XPF chacune en nominal					

Le report à nouveau avant affectation du résultat 2025 se monte à -10.359 K XPF.

L'exercice 2025 de Sogelease BDP ressort déficitaire sur l'exercice.

Ci-dessous la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025. (Montants en XPF)

Résultat de l'exercice	-63 440 282	Pas d'affectation
Report à nouveau antérieur	-10 358 578	
Solde à affecter	-73 798 860	
Dotation de la réserve légale au titre de 2025	0	
Distribution de dividendes aux actionnaires	0	
Affectation en report à nouveau	-73 798 860	
Total de l'Affectation	-73 798 860	
Soit un dividende brut par action de	0,0000	
un dividende net par action de	0,0000	
un montant d'IRCM et de CST par action de	0,0000	

— Détail sur les éléments du résultat :

PNB	(En milliers de XPF)	
	2025	2024
Charges d'intérêts sur Découvert	0	0
Charges d'intérêts sur Dépôt	0	0
Charges d'intérêts sur Emprunt	-307	-1 101
Loyers de crédit-bail & assimilé	98 421	158 848
Commissions sur opérations de crédit-bail	407	593
Dotation aux amortissements Crédit-Bail	-85 581	-107 594
Dotation nette aux dépréciations CB	146	146
Plus et moins-value sur immobilisation en CB	-3 166	-35 639
Autres produits et charges de Crédit-Bail	157	1 550
Total PNB	10 077	16 804

	(En milliers de XPF)	
	2025	2024
Frais de personnel	0	0
Impôts et Taxe	-740	-1 025
Assistance Technique	-21 594	-35 262
Autres charges générales d'exploitation	-12 028	-11 276
Total charges générales d'exploitation	-34 363	-47 563
Dotation aux amortissements des immobilisations (hors leasing)	-35 221	-5 248
Coût du risque	-3 947	25 888
Total	-73 531	-26 923

L'assistance technique concerne l'assistance en personnel de la maison mère de la filiale, la Banque de Polynésie, ainsi que l'assistance informatique de la part de la Société Générale Nouvelle Calédonie et de SOCALFI en Nouvelle Calédonie.

— Détail du résultat exceptionnel :

(En milliers de XPF)	2025	2024
Produits Exceptionnels	262	0
Dont divers	262	0,0
Charges Exceptionnelles	0	0
Dont pénalité	0	0
Dont divers	0	0
Résultat exceptionnel	262	0

— Détail des créances douteuses :

(En milliers de XPF)	2025	2024
Créances douteuses	41 182	48 112
Dont créances douteuses compromises	38 888	42 384

Dépréciations, provisions et Coût du Risque 2025

— Variations des stocks de dépréciations :

(En milliers de XPF)	Stock de Dépréciations début 2025	Flux de dépréciations 2025			Stock de Dépréciations fin 2025	Write Offs de l'exercice	Récupérat°s/ créances amorties	Impact sur le Résultat
		Dotations	Reprises	Applications				
Dépréciations déduites de l'actif								
Dépréciation d'immobilisation de leasing	428	702	848		282			146
Dépréciations / créances douteuses	41 275	1 774	3 842	1 991	37 216	2 250	464	2 274

— Variations du stock de provisions :

(En milliers de XPF)	Stock de Dépréciations début 2025	Flux de dépréciations 2025			Stock de Dépréciations fin 2025	Write offs de l'exercice	Récupérat°s/ créances amorties	Impact sur le Résultat
		Dotations	Reprises	Applications				
Provisions inscrites au passif	20 011	16 605	10 378	0	26 238	0	0	-6 227
Provisions pour risques et charges	20 011	16 605	10 378	0	26 238	0	0	-6 227
Dont Provision pour réserve latente négative	16 926	2 745	7 778		11 893			5 033
Dont provision collectives S1 S2	3 085	1 434	2 600		1 919			1 166
Dont provision pour charges	0	12 426			12 426			-12 426
Coût du Risque								-3 953
Mouvements relatif aux dépréciations d'immobilisations de Leasing (logé en PNB)								146

IV. — Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2025.)

A l'actionnaire unique de la société SOGELEASE BDP SAS,

Opinion. — En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOGELEASE BDP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, tels qu'applicables en Polynésie française, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion :

— **Référentiel d'audit** : Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie
« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

— **Indépendance** : Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation. — Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe
« II/ Changement de méthode et de présentation des comptes » qui mentionne le fait que les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation et ne sont donc pas présentés en valeurs liquidatives.

Justification des appréciations. — En application des normes d'exercice professionnel relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'actionnaire unique.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'actionnaire unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français tels qu'applicables en Polynésie française, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalie significative. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

En application des normes d'exercice professionnel applicables en France, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PAPEETE,
Le 3 juin 2026

Pour la SCP
CHANGUES MENARD ALBERT BOYER

Nicolas MENARD
Commissaire aux comptes

V. — Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public sur simple demande adressée à la Banque de Polynésie - BP 530 – 98713 Papeete – Tahiti.